

1. *Débitrice:* **Romana Nyon SA**, Place de la Gare 7,
1260 Nyon

2. *Remarques:* Date du dépôt: 27 février 2004

Délai pour intenter action en opposition au 18 mars 2004,
sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé. Il peut être attaqué dans
un délai de dix jours dès la date du dépôt. La cession des
droits de la masse (art. 260 LP) doit être demandée dans le
même délai au sujet des revendications de droits admises
par l'administration de la masse en faillite. A défaut, les dé-
cisions deviendront exécutoires.

Office des faillites de Nyon-Rolle
1260 Nyon

(02146042)